



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des Concours et Examens professionnels
RH4B

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE
SECRETARE DE CHANCELLERIE
AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Vendredi 4 octobre 2019

**Géographie économique et organisation institutionnelle
et administrative de la France et de l'Union européenne**

Epreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte
portant sur l'option choisie par le candidat lors de l'inscription

Durée totale de l'épreuve : 3 h 00
Coefficient : 2.

Ce dossier comporte 9 pages (page de garde et questions non comprises)

SUJET : au verso

Géographie économique et organisation institutionnelle et administrative de la France et de l'Union européenne

Les candidats sont invités à s'exprimer sur différents sujets avec clarté et précision à l'aide de leurs connaissances et des documents ci-joints. Une réponse de 15 à 20 lignes environ est souhaitée pour chacune des questions suivantes. Toute réponse se limitant à un résumé ou à une simple paraphrase des documents fournis sera pénalisée.

➤ Organisation institutionnelle et administrative de la France

- 1/ Le référendum dans les institutions de la Vème République – 2 points
- 2/ Les enjeux de la réforme du Conseil Economique Social et Environnemental – 2 points
- 3/ Les représentants des Français de l'étranger – 3 points

➤ Organisation institutionnelle et administration de l'Union européenne

- 4/ La Commission européenne (composition et missions) – 3,5 points
- 5/ La politique européenne de voisinage – 3 points

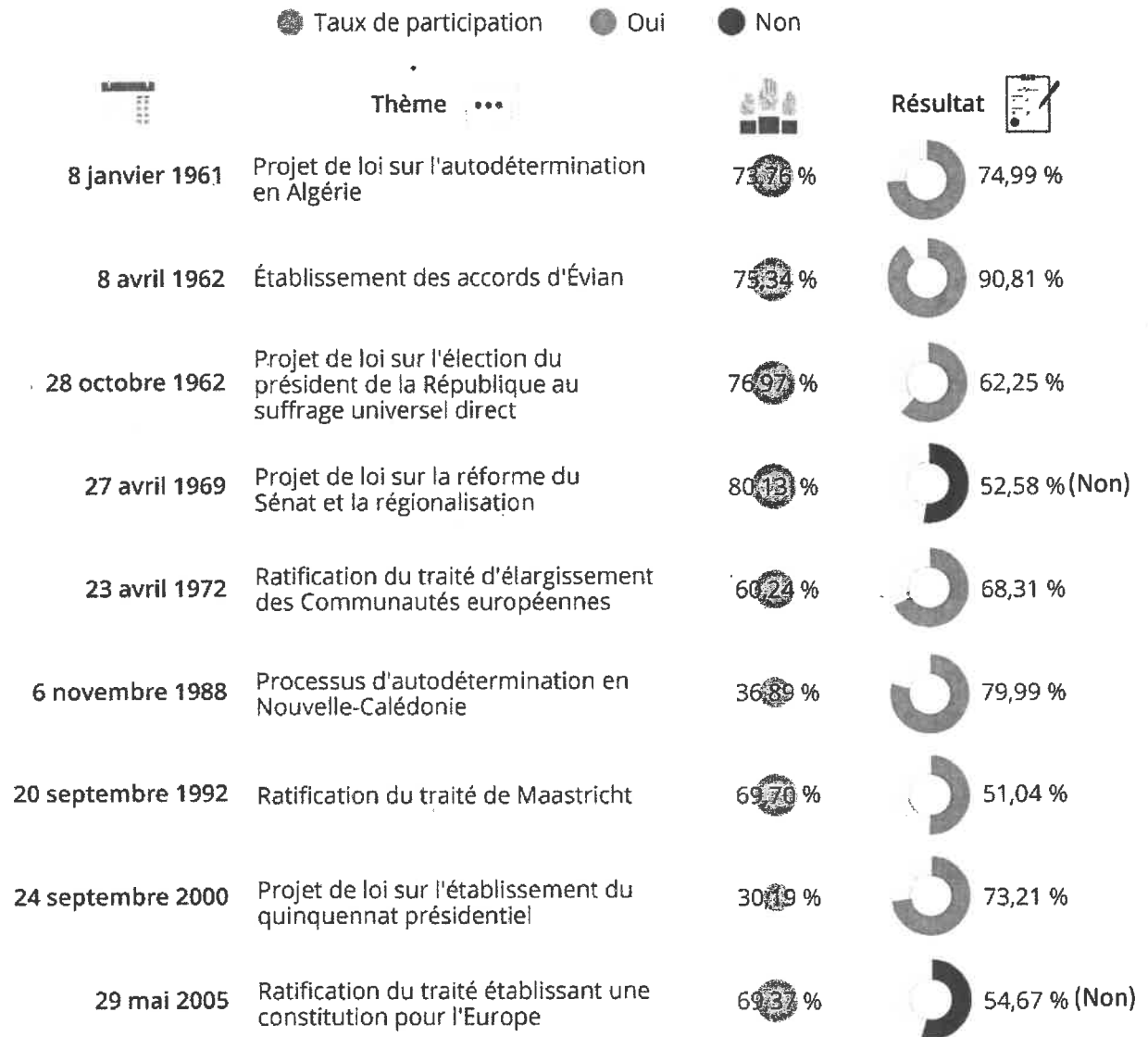
➤ Géographie économique

- 6/ La France constitue-t-elle toujours un pôle d'attractivité pour les investissements étrangers ? – 3,5 points
- 7 / Faut-il maintenir les liaisons aériennes intérieures ? – 3 points

Document 1

Les référendums de la Ve République

Référendums organisés au niveau national depuis le 4 octobre 1958



@Statista_FR

Source : Direction de l'information légale et administrative

statista

Source : <https://fr.statista.com/infographie/16530/referendums-sous-la-cinquieme-republique/>

Document 2 : Communiqué de presse du CESE à la suite de la conférence de presse du Président de la République du jeudi 25 avril 2019

Le Président de la République a annoncé, dans le cadre de sa conférence de presse à l'issue du Grand débat national, une réforme du Conseil économique, social et environnemental, avec l'introduction de citoyens tirés au sort aux côtés de l'ensemble de la société civile représentée au CESE et la reprise de l'ensemble des compétences de consultation en amont des projets de loi. Le Président du Conseil économique, social et environnemental, Patrick Bernasconi, a salué ce projet de réforme de l'institution, qui devrait porter le nom de « Conseil de la participation citoyenne ».

« La réforme annoncée par le Président de la République est l'aboutissement du projet de transformation de l'institution mené sous la mandature actuelle, grâce à la mobilisation de l'ensemble des conseillers », a-t-il rappelé. « Si le CESE a longtemps été décrié, c'est parce qu'il a mal été utilisé. Notre Conseil est une institution d'une grande modernité : la présence de citoyens tirés au sort aux côtés de la société civile organisée et le renforcement des prérogatives de consultation en amont des projets de loi nous permettront de jouer pleinement notre rôle et d'aller plus loin pour répondre aux attentes de renouvellement démocratique et de renforcement de la participation citoyenne exprimées par les Français », a-t-il ajouté.

Dans son avis « Fractures et transitions : réconcilier la France », contribution au Grand débat national adoptée le 12 mars dernier, le CESE avait expérimenté le tirage au sort citoyen, avec la participation de 28 citoyens à ses travaux. *« Nous sommes prêts, en amont de la réforme constitutionnelle, à prendre part à ce renforcement de la démocratie participative, et ce, dès le mois de juin, avec la convention citoyenne sur la transition écologique », a conclu Patrick Bernasconi.*

Source : <https://www.lecese.fr/content/president-cese-patrick-bernasconi-salue-annonces-president-republique>

Document 3 - Quel avenir pour l'Assemblée des Français de l'étranger ?

Du 12 au 16 mars, s'est tenue à Paris la 28^{ème} session plénière de l'Assemblée des Français de l'Etranger. Une réunion « habituelle mais pas moins importante », pour le secrétaire d'Etat Jean-Baptiste Lemoyne, qui y a fait quelques annonces prudentes, notamment sur la réforme de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger.

« Je vais mouliner tout ce qui a été dit avec des tableaux Excel. Je ne suis pas là pour faire des économies, mais je ne peux pas non plus alourdir le budget ». Face aux propos de Jean-Baptiste Lemoyne, ceux qui parmi les 90 conseillers élus à l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) craignaient des annonces drastiques quant au futur de leur institution poussent un « ouf » de soulagement. Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères a confirmé que la réforme du modèle actuel de représentation non parlementaire des Français de l'étranger n'aurait pas lieu avant la fin de l'année.

Conserver une représentation de proximité qui ait les moyens d'agir efficacement

Une vaste concertation sur le sujet de la réforme a été lancée au début de l'année par des rencontres entre Jean-Baptiste Lemoyne et le bureau élargi de l'AFE ainsi que les députés et sénateurs des Français de l'étranger. L'ensemble des 443 conseillers consulaires, électeurs des membres de l'AFE, ont ensuite été appelés à répondre à un questionnaire. *« Sur 312 réponses, 223 sont allés au bout : il y en a qui ont décroché en cours de route »* ironise le secrétaire d'Etat. Ce dernier amuse la galerie lorsqu'il distingue le premier de la classe (la 4^{ème} circonscription - Benelux - avec 84% de répondants) de la « lanterne rouge » (la 6^{ème} circonscription - Suisse, Liechtenstein - avec 21% de

répondants). Conclusion importante de la consultation : la grande majorité des conseillers jugent insuffisants les moyens mis à leur disposition. Ils souhaitent en priorité un meilleur accès à la formation, l'augmentation de leur indemnité semestrielle, ainsi que l'amélioration matérielle des permanences consulaires. Pour autant, l'existence des conseillers consulaires comme interlocuteurs privilégiés des Français de l'étranger est largement confortée. 45% des répondants l'érigent au rang de priorité n°1, devant les conseillers AFE (36%), les députés (17%) et les sénateurs (16%).

« Ce qui ressort c'est le manque de lisibilité »

Les niveaux de représentation des Français de l'étranger sont néanmoins jugés trop élevés, les compétences insuffisamment clarifiées et le vocabulaire trompeur. Les conseillers consulaires déplorent que leur appellation induise, pour beaucoup d'expatriés, une confusion avec les personnels des consulats et ambassades. Le fait que les conseils consulaires (organes consultatifs composés de conseillers consulaires et de personnalités qualifiées invitées) soient présidés par des consuls généraux ou ambassadeurs n'y est certainement pas étranger. « *Une anomalie de droit* », que dénonce Olivier Piton, président de la commission des lois à l'AFE, lorsqu'il appelle à ce qu'« *une assemblée d'élus au suffrage universel cesse d'être présidée par un agent de l'Etat* ».

Quelles solutions ?

Les solutions à ce millefeuille institutionnel sont divergentes. Tandis que le secrétaire d'Etat annonce à demi-mots que la suppression de l'AFE n'est pas exclue, en mentionnant l'intérêt d'« *une association des représentants des Français de l'étranger, à l'image de l'association des maires de France* », les conseillers AFE lèvent leur bouclier. Olivier Piton propose même que « *l'ensemble des conseillers consulaires puissent faire profiter les pouvoirs publics de leur expertise de terrain en étant membres de l'AFE* ». Impensable dans un cadre budgétaire contraint, indique Mehdi Benlahcen, président du groupe « Français du monde, écologie et solidarité ». Lui, suggère de renforcer les compétences de l'AFE et redéployer la carte des conseillers consulaires. *Il y a des endroits où il n'y a pas assez de conseillers consulaires, d'autres où il y en a trop. Tenons compte de l'évolution de la population française dans certains postes.*

D'autres sujets d'actualité rapidement éludés

Hormis la réforme institutionnelle, la modification de la réserve parlementaire, l'AEFE, la fiscalité, l'accès aux concours des affaires étrangères pour les recrutés locaux, ont été abordés par les membres de l'AFE. Autant de travaux en cours, promet Jean-Baptiste Lemoine. Rendez-vous en octobre pour les grandes annonces ?

Source : Justine Hugues - 18/03/2019 (<https://lepetitjournal.com/expat-politique/actualites/quel-avenir-pour-lassemblee-des-francais-de-letranger-225947>)

Document 4 - Quels dirigeants pour une Europe en pleine recomposition ?

Les pays de l'UE espèrent s'entendre dimanche sur le nom du futur président de la Commission européenne lors d'un sommet extraordinaire à Bruxelles.

Analyse. Un blocage durable serait de mauvais augure. Chefs d'Etat et de gouvernement européens vont, dimanche 30 juin à Bruxelles, tenter de se mettre enfin d'accord sur l'identité des dirigeants des principales institutions communautaires.

La journée – voire la nuit ? – s'annonce tendue. Il s'agit de désigner les successeurs de Jean-Claude Juncker à la présidence de la Commission, de Donald Tusk à celle du Conseil européen, de Federica Mogherini au poste de haut représentant de l'UE, et, *last but not least*, de Mario Draghi à la Banque centrale européenne.

Après deux vaines tentatives au sommet depuis la clôture des élections, le 26 mai, une percée reste possible, mais est loin d'être garantie dès dimanche. [...]

Les rapports de force ont considérablement évolué depuis 2014. A l'époque de la nomination de M. Juncker, la famille des conservateurs dominait le Conseil européen, où se réunissent chefs d'Etat et de gouvernement : une large majorité des membres de cette instance portaient les couleurs du Parti populaire européen (PPE, droite). Le Luxembourgeois avait pu être désigné en dépit des veto du Britannique David Cameron et du Hongrois Viktor Orban. La droite avait même réussi à placer une autre personnalité, l'ancien premier ministre polonais Donald Tusk, à la tête du Conseil européen. Un tel contrôle n'est plus de mise aujourd'hui car le PPE ne dirige plus que neuf pays. A la table du Conseil, il est au coude à coude avec huit dirigeants libéraux et six socialistes.

Des groupes en blocs régionaux

L'éclatement du Conseil complète celui du Parlement, tel que constaté lors du scrutin européen de la fin mai. Le PPE a vu se réduire son avantage sur les autres groupes politiques (avec 182 sièges, contre 221 dans la précédente législature).

Surtout, il doit élargir, faute de majorité suffisante, la « grande coalition » bâtie depuis des décennies avec les seuls sociaux-démocrates, eux-mêmes en mauvaise posture. En 2014, les deux partis s'étaient partagé la présidence de l'Hémicycle et avaient pesé en bonne intelligence pour imposer le chef de file des conservateurs à la tête de la Commission. La complicité entre M. Juncker, à droite, et Martin Schulz, alors président (SPD) du Parlement européen, avait beaucoup aidé en ce sens.

Chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates, les deux familles au cœur de la construction européenne, sont tenues, dorénavant, de composer avec les grands gagnants de la récente élection du côté des partis « pro-européens » : les libéraux, renforcés par les élus macronistes et britanniques, et les Verts, forts de leur succès en France et surtout en Allemagne.

A ce stade, chacun teste ses forces, l'esprit de compétition ayant été attisé par les récentes joutes électorales. Ainsi s'explique l'insistance du PPE à maintenir la candidature de Manfred Weber, contre l'avis du président français.

Pour compliquer la donne, les équilibres sont bouleversés dans chacune des forces en présence. « *Les groupes politiques européens sont devenus des blocs régionaux* », note une récente étude du think tank European Council on Foreign Relations (ECFR), pour illustrer la fragmentation des forces en présence. Les sociaux-démocrates sont maintenant dominés par les pays du sud du continent, au détriment de ceux du nord. Les Verts et les libéraux ont surtout progressé dans les pays de l'Ouest ; les premiers sont quasiment absents à l'Est. « *Seuls les élus à la droite du PPE représentent l'ensemble de la géographie du continent, mais cela rend leur cohésion encore plus difficile* », note l'ECFR à propos de la droite dure et des extrêmes droites. [...]

Par Philippe Ricard, *Le Monde*, 30/06/2019

Document 5 - La politique européenne de voisinage

La Politique européenne de voisinage (PEV) encadre les relations entre l'Union européenne et 16 pays qui partagent une frontière maritime ou terrestre avec l'UE. Au moyen d'une aide financière et d'une coopération politique et technique avec ces pays, elle vise à établir un espace de prospérité et de bon voisinage.

Objectifs

Lancée en 2004, la politique européenne de voisinage (PEV) vise à soutenir et à favoriser la stabilité, la sécurité et la prospérité dans les pays les plus proches de ses frontières. Ces pays sont situés au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), au Machrek (Libye, Egypte), au Moyen Orient (Israël, la Jordanie, l'Autorité palestinienne, le Liban, la Syrie), dans le Caucase du Sud (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie), et en Europe de l'Est (la Moldavie, l'Ukraine et la Biélorussie). La Russie fait l'objet d'un partenariat à part avec l'Union européenne, qui ne relève pas de la politique européenne de voisinage (PEV). Centrée sur la stabilisation de son voisinage, la PEV met en avant trois principales priorités de coopération : le développement économique, la dimension "sécurité" ainsi que les migrations et la mobilité. Elle promeut ainsi des réformes dans ces domaines, au moyen d'une aide financière à destination des pays partenaires. Elle soutient également les initiatives visant à améliorer la gouvernance et à renforcer la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme dans ces pays.

Base juridique

La politique européenne de voisinage est consacrée dans le Traité de Lisbonne. L'article 8 TUE stipule que *"L'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération"*. Suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la procédure législative ordinaire s'applique à tous les aspects de la Politique européenne de voisinage. Par ailleurs, l'article 213 TFUE introduit la possibilité d'une *"assistance financière à caractère urgent"* pour un pays tiers qui se trouverait dans une situation de crise financière grave.

Face à un bilan mitigé, la PEV fait l'objet d'un profond réexamen en novembre 2015. Dans cette communication, la Commission reconnaît que *"les événements de ces dernières années"* (conflits, essor des extrémismes et du terrorisme, violations des droits de l'homme et bouleversements économiques entraînant l'afflux de réfugiés) impliquent *"de suivre une approche nouvelle, de redéfinir les priorités et d'introduire de nouveaux modes de fonctionnement"*. Si l'Union européenne s'y déclare toujours *"résolue à promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme"*, elle constate l'inefficacité des méthodes utilisées jusqu'alors à cet effet, et vise désormais à *"promouvoir des réformes avec chaque partenaire sous des formes arrêtées mutuellement"*. En mai 2017, un rapport fait le point sur les premiers résultats de cette nouvelle orientation.

Fonctionnement et financement

L'Union européenne soutient la réalisation des objectifs de la PEV au moyen d'une aide financière et d'une coopération politique et technique. Les plans d'action bilatéraux élaborés entre l'Union et 12 pays partenaires (la Biélorussie, la Libye et la Syrie n'ont pas approuvé de plan d'action et les négociations avec l'Algérie sont en cours) constituent un élément central de la PEV. Ils établissent des programmes de réformes politiques et économiques assortis de priorités à court et moyen terme (trois à cinq ans).

La Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine sont associées à l'Union européenne via des accords d'association ou de libre-échange approfondi et complet de nouvelle génération. Le Maroc bénéficie d'un statut avancé dans ses relations avec l'UE, et la Tunisie d'un partenariat privilégié. L'Instrument européen de voisinage (IEV) assure l'essentiel du financement des pays de la PEV, par le biais de programmes ciblés. Il est doté de 15,4 milliards d'euros pour la période 2014 - 2020.

Enfin, la PEV est une politique bilatérale entre l'Union et chaque pays partenaire, qui s'accompagne d'initiatives de coopération régionale :

- Le Partenariat oriental : lancé en 2009, il concerne l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et la Biélorussie.
- L'Union pour la Méditerranée : lancée en 1995, elle vise à stabiliser la Méditerranée par le renforcement des relations entre les pays de son pourtour.

Source : Vincent Lequeux - 08/03/2018 (<https://www.toutteleurope.eu/actualite/la-politique-europeenne-de-voisinage.html>)

Document 6 - Investissements étrangers : l'attractivité de la France se confirme

1.323 décisions d'investissements étrangers ont été recensées en France l'année dernière, contre 1.298 en 2017. Dans le même temps, le nombre d'emplois créés ou maintenus a baissé passant de 33.489 emplois à 30.302 sur la même période. La hausse (2%) du nombre de projets recensés par Business France traduit un léger renforcement de l'attractivité de l'économie tricolore à l'heure où les tensions se multiplient sur la scène européenne. L'attractivité de la France se consolide. D'après le dernier rapport de Business France publié ce mercredi 3 avril, le nombre d'investissements étrangers a progressé de 2% l'an dernier pour atteindre un niveau inégalé depuis 11 ans. Ce chiffre peut apparaître comme une nouvelle favorable pour l'économie tricolore alors que la conjoncture mondiale s'est fortement dégradée depuis plusieurs mois. Les interminables négociations sur le Brexit ont plongé beaucoup d'entreprises dans le flou et les grandes économies européennes souffrent actuellement. L'économie italienne traverse une récession et les moteurs de l'industrie allemande tournent au ralenti.

En 2018, l'agence publique en charge de la promotion de l'attractivité de la France auprès des investisseurs étrangers a recensé 1.323 décisions d'investissement contre 1.298 en 2017 et 1.117 en 2016. Ce qui correspond à une moyenne d'environ 25 projets par semaine. Si les décisions ont augmenté l'année dernière, la progression est bien moindre que pour les deux années précédentes. Ces décisions ont permis de créer ou de maintenir 30.302 emplois en 2018 contre 33.489 en 2017 où un sommet avait été atteint depuis 10 ans. Les auteurs du dossier expliquent que "ce résultat est dû à la baisse du nombre d'emplois sauvegardés (- 4.000 emplois), suite au recul du nombre de reprises de sites en difficulté (-25%)". En revanche, les créations d'emploi ont bondi de 14% l'année dernière pour atteindre 741 décisions au lieu de 651 en 2017. 2017 avait été marquée par le retour des firmes américaines sur le territoire français. En 2018, ce retour est confirmé avec une stabilisation des décisions constatée (1%) entre 2017 et 2018. Avec 232 projets en 2018 contre 230 en 2017, la première puissance économique mondiale représente 18% du total des décisions. Les entreprises américaines privilégient des investissements dans la recherche et développement. Elles sont à l'origine du quart des décisions enregistrées dans ce domaine.

Les pays membres de l'Union européenne sont très présents dans les projets d'investissement recensés par l'agence. Sur le total, les projets européens représenteraient 61% contre 21% pour l'Amérique du Nord et 11% pour l'Asie. L'Allemagne se place à la seconde place du podium avec 180 projets d'investissement dénombrés, en baisse de 13% par rapport à 2017. Nos voisins réalisent 14% des investissements étrangers et 12% des emplois associés. Au niveau des dynamiques, les bonds les plus spectaculaires dans le haut du tableau concernent les Pays-Bas (96%) et le Royaume-Uni (33%). Les multiples reports de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ont plongé les investisseurs dans le brouillard. Ce divorce "se traduit par un attentisme des investisseurs étrangers, en particulier ceux des pays émergents, qui avaient massivement choisi le Royaume-Uni comme plateforme pour s'implanter en Europe". Outre cette dégradation, les firmes pourraient revoir leurs stratégies d'implantation en Europe afin d'éviter de restreindre leur accès au marché européen et d'augmenter leurs coûts de transport.

La possible hausse des barrières tarifaires (contrôles supplémentaires, réglementation) et des barrières tarifaires (droits de douane) pourrait peser sur les coûts de production de l'industrie britannique. Dans

un baromètre réalisé par Kantar, 58% des groupes à l'étranger et 54% des firmes étrangères implantées en France envisagent de redéfinir leur stratégie d'implantation outre-Manche au profit d'un autre pays en Europe. Si l'Allemagne est considérée comme la principale économie bénéficiaire du Brexit (46%) sur le Vieux continent, la France serait le deuxième pays privilégié. L'innovation et la recherche et développement sont largement plébiscitées par les investisseurs étrangers. D'après Business France, les décisions dans ce domaine sont en constante progression avec une moyenne annuelle de 9% depuis 2014. Outre l'innovation, l'industrie continue d'attirer les investisseurs malgré une désindustrialisation marquée depuis des décennies de l'économie française. En 2018, 320 projets générant 11.295 emplois ont été enregistrés dans la production.

En dépit de ce tableau favorable, les résultats présentés dans le rapport signalent un recul par rapport à 2017 dans ce domaine (343 décisions pour 16.123 emplois). "L'année 2018 s'est traduite par une légère baisse du nombre de projets industriels dans le secteur automobile et métaux et travail des métaux, qui s'explique par une baisse du nombre de reprises de sites industriels en difficulté." La région francilienne continue d'attirer un grand nombre d'investissements étrangers. Au niveau des emplois créés ou maintenus, la région la plus peuplée de France représente 23% du total national. Elle est suivie des Haut-de-France (15%), de l'Auvergne-Rhône-Alpes (13%). L'Occitanie et le Grand Est se classent au même niveau (10%).

par Grégoire Normand - *La Tribune*, 03/04/2019.

Document 7 : La suppression des lignes intérieures : une mesure contre les régions françaises

[...]

La mobilité aérienne est plébiscitée par les régions françaises

Le mode aérien attire aujourd'hui de plus en plus de voyageurs. Les aéroports français ont accueilli en 2018 plus de 206 millions de passagers dont 52 millions sur les lignes domestiques. Si le trafic domestique représente 27% du trafic passager au niveau national, le chiffre monte à 49% pour la région Occitanie ou encore 75% pour la Bretagne. Au sein de ce trafic domestique, les connexions région-région connaissent la croissance la plus forte. En 2018, les liaisons transversales ont crû de 9,9% contre une diminution de 1,72% pour les liaisons Paris-Régions.

Entre 2008 et 2018, les liaisons transversales ont augmenté de 64,4% contre une diminution de 2,4% pour les radiales. La France connaît, ces dernières années, un développement sans précédent d'ouvertures de lignes transversales par les compagnies low-cost. Ces nouvelles connexions permettent aux régions françaises d'être mieux reliées entre elles à un prix comparable à celui du TGV. Ces lignes répondent avant tout à une attente de mobilité rapide des Français à laquelle le TGV est incapable de répondre. Ainsi un Caen-Toulouse ou un Strasbourg-Marseille en avion peut se faire en 1h30 contre plus de 6h en train.

Le transport aérien est complémentaire des autres modes

Il est faux d'affirmer que l'avion est, sur les lignes intérieures, en concurrence avec le train. Le mode aérien est aujourd'hui complémentaire du mode ferroviaire. Là où le TGV existe, par exemple entre Lyon, Nantes et Paris, la part du trafic vers Paris représente moins de 20% des passagers. Et ces passagers aériens sont essentiellement des passagers acheminés vers les hubs parisiens de Paris-Charles de Gaulle et d'Orly pour poursuivre sur des vols internationaux. La suppression des liaisons domestiques aurait ainsi pour principale conséquence de compliquer pour les Français habitant en région l'accès aux liaisons aériennes internationales.

Elle rendrait aussi plus difficile l'acheminement des touristes étrangers vers les principales régions touristiques françaises. La suppression des lignes intérieures affaiblirait donc le hub de Paris-Charles de Gaulle et tournerait paradoxalement à l'avantage des hubs étrangers et non du rail français. La suppression des liaisons domestiques entraverait enfin le développement des relations économiques entre les régions françaises alors même que les liaisons transversales permettent d'améliorer les relations entre les régions françaises sans construction de nouvelles infrastructures ferroviaires coûteuses et génératrices de pollutions supplémentaires.

Le transport aérien améliore de façon continue son efficacité énergétique

Les émissions de CO2 du trafic aérien domestique ne représentent que 1,1% des émissions de CO2 de la France en 2016. Chaque nouvelle génération d'avions consomme en moyenne 20 % à 30 % de carburant en moins que la précédente comme le prouve, une nouvelle fois, le dernier né d'Airbus l'A321. Ainsi, entre 2000 et 2017, les émissions de CO2 par passager/km ont-elles baissé de 25,7% soit de 1,7% par an. [...]

Par Thomas Juin (président de l'Union des aéroports français), *La Tribune*, 19/06/2019

